

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Tri à la source des biodéchets / Convention de partage de frais avec la CCPU

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Les Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé ont mutualisé une étude préalable au tri à la source des biodéchets ainsi que leur candidature au dossier au Fonds Vert.

Dans le but d'organiser le développement du tri à la source des biodéchets, les deux collectivités ont engagé un agent en commun (2 contrats distincts). Afin d'optimiser les coûts liés au projet et par souci de cohérence environnementale, les deux collectivités ont mutualisé des dépenses liées à l'achat de matériel, aux équipements professionnels, à la formation, etc.

Un projet de convention a été établi afin de mutualiser certaines dépenses engagées au profit de l'animateur biodéchets qui partage son temps de travail entre la CCVAI et la CCPU (mutualisation des frais de formation, ordinateur, téléphone portable...)

Le projet de convention prévoit un partage des frais à part égale entre les deux collectivités.

Pour ce faire, chaque EPCI dresse la liste des dépenses engagées annuellement et cette opération donne lieu à une régularisation comptable au vu de ces éléments.

Vu le projet de convention,

Suite à l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, Le conseil Communautaire, à l'unanimité,

Article unique : AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces en lien avec cette opération.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 04/04/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 09/04/24
et de la publication le : 09/04/24
Le Président,*

